

# LE RESEAU DES CENTRES CULTURELS ET INSTITUTS FRANÇAIS



La France possède un des réseaux culturels les plus denses et remarquables qui soit. La diplomatie culturelle de la France s'appuie sur un réseau de 96 Instituts français et plus de 800 Alliances françaises (dont 307 conventionnées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères). Au-delà de ces organismes qui se caractérisent généralement par une présence matérielle (auxquels il faut ajouter les services culturels des ambassades françaises), le rayonnement culturel de la France s'exprime également au travers d'événements culturels, d'échanges bilatéraux avec un pays partenaire ou encore par le biais de collaborations entre artistes. En effet, la diplomatie culturelle de la France agit dans de nombreux domaines d'interventions : cinéma, livre, médias et audiovisuel, internet et nouvelles technologies, échanges culturels, etc. Dès lors, afin de remplir les objectifs de sa diplomatie culturelle, plusieurs organismes agissent au nom de la France à travers le monde.

## L'INSTITUT FRANÇAIS ET LE RÉSEAU CULTUREL

2 000

projets culturels  
ou artistiques

+ de 36 000

projections cinéma

+ de 750

titres français  
publiés à l'étranger

120

créateurs  
accueillis  
en résidence

+ de 100

débats d'idées



## LES INSTITUTS FRANÇAIS DANS LE MONDE

Historiquement, la France a fondé son action culturelle à une époque où culture et diplomatie entretenaient d'étroites relations (le français en tant que langue des relations internationales et des artistes de renommée internationale). Cependant, ce n'est qu'après la Première Guerre Mondiale, en 1922, que la France dynamise son action culturelle en créant l'Association française d'expansion et d'échanges artistiques, ancêtre de l'Association française d'action artistique (AFAA). Cette association, sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture, avait pour mission de promouvoir et diffuser notre culture dans le monde, tout en développant les échanges et les partenariats.

En 2006, la fusion entre l'AFAA et l'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF), donnera naissance à CulturesFrance qui, toujours sous cette double tutelle ministérielle, sera chargé de soutenir l'action culturelle de la France dans le monde.

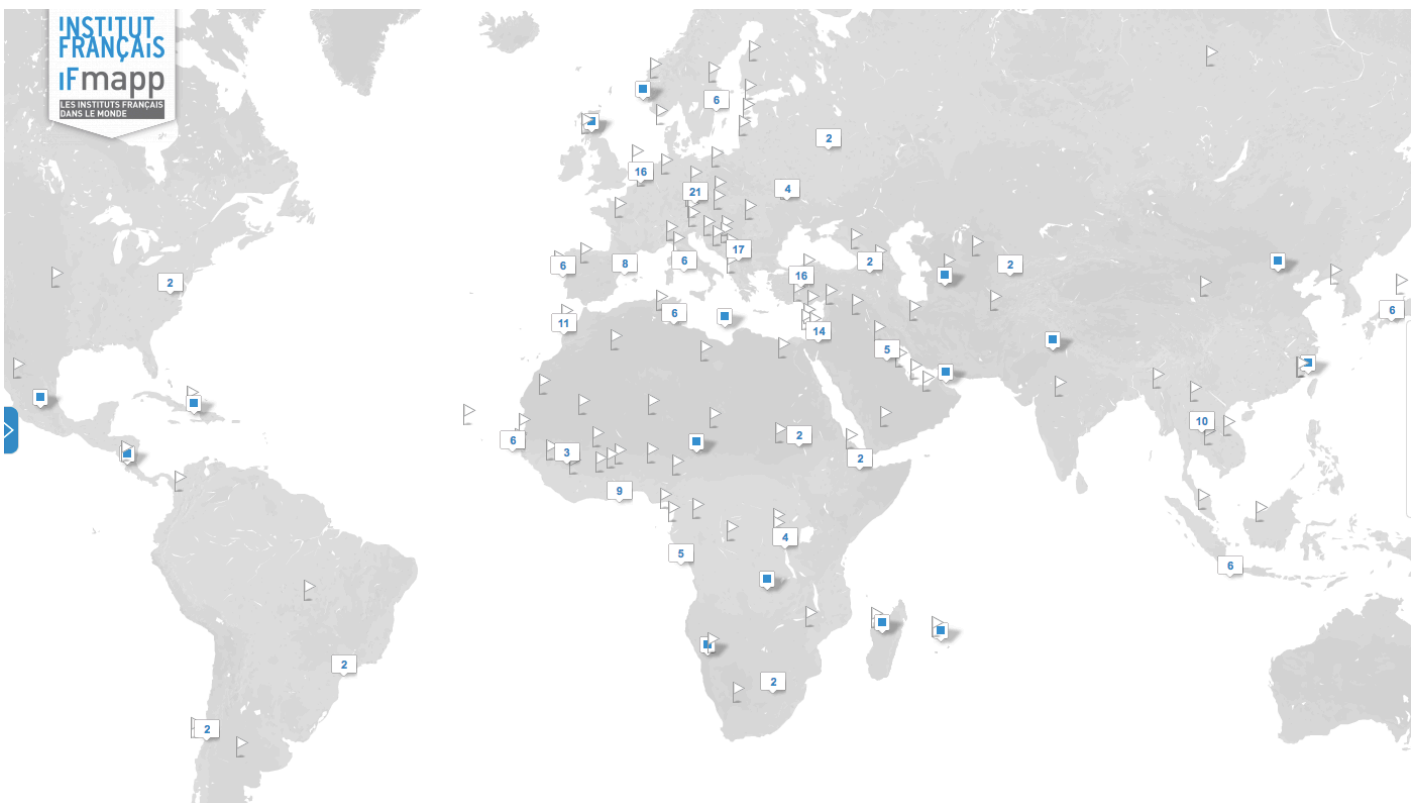
En 2011, l'Institut français succédera à cet organisme et sera placé sous l'unique tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Aujourd'hui pourvu de missions élargies et fort d'un réseau de 96 établissements, l'Institut français contribue au rayonnement international de la France grâce à un dialogue renforcé avec les cultures étrangères. Pour cela, il agit afin de :

- promouvoir les échanges artistiques internationaux ;
- partager la création intellectuelle française ;
- diffuser le patrimoine cinématographique et audiovisuel français ;
- soutenir le développement culturel des pays du Sud ;
- encourager la diffusion et l'apprentissage de la langue française ;
- développer le dialogue des cultures via l'organisation de «saisons», «années», ou «festivals» en France et à l'étranger ;
- favoriser la mobilité internationale des créateurs, avec des programmes de résidences ;
- coordonner et favoriser les actions avec les collectivités territoriales françaises à l'international ;
- agir pour la diversité culturelle à l'échelle européenne via des partenariats européens et multilatéraux ;
- et d'assurer la formation et le suivi de carrière des agents du réseau culturel dans le monde.

Localement sous l'autorité des ambassades, l'Institut français bénéficie d'une liberté d'expression totale et participe à la diversité dans un contexte de mondialisation en affirmant sa compétence et son expertise en matière de promotion de la culture française dans le monde. A ce titre, il est un outil d'influence et de coopération, ainsi qu'un pôle d'expertise et de conseil.

Retrouvez votre Institut français en cliquant sur ce [lien](#).



## LES SERVICES DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Dans la plupart des pays, la présence française est le plus souvent duale. Parallèlement aux centres culturels, un service de coopération et d'action culturelle (SCAC) est présent au sein de l'ambassade avec à sa tête un conseiller culturel.

Le SCAC est chargé de la conception, de la mise en œuvre et de l'animation des actions culturelles de la France dans les domaines culturel, éducatif, universitaire, scientifique, institutionnel et technique. En collaboration avec les Instituts français et les partenaires locaux, le SCAC s'occupe de la promotion de la culture et de l'offre de formations françaises, en développant un réseau de relation et d'échange entre la France et un pays. Il fixe dès lors une programmation annuelle de soutien sur la base des recommandations du MAEDI et de l'Ambassade, ainsi que des partenaires de la coopération. Il anime en outre le réseau des centres culturels, Instituts français et d'Alliances françaises conventionnés, et assure aussi la tutelle des établissements scolaires français homologués.

Avec plus de 50 000 actions culturelles menées chaque année, près de 6 000 agents, un réseau composé de milliers d'organismes et mobilisant des centaines de milliers d'étudiants et volontaires, le réseau de coopération et d'action culturelle contribue indéniablement au rayonnement international de la France à travers le monde. Il est possible de consulter les nombreuses initiatives sur la vitrine du réseau de coopération et d'action culturelle du MAEDI, LatitudeFrance, mais également sur des sites spécialisés tel qu'UniFrance, organisme chargé de la promotion du cinéma français dans le monde.